Actualités Alimentation et Bien-être

Pêche profonde : Intermarché donne l'exemple

04/04/216 - Le groupement des Mousquetaires, auquel appartient l'enseigne Intermarché, a annoncé qu'il renonçait à pêcher et à vendre des espèces de poissons en eaux profondes (principalement sabre noir, lingue bleue, grenadier de roche).

Ce qui est une très bonne nouvelle - même si l'enthousiasme est un peu tempéré par le nom du plan (élaboré avec l'association Bloom, qui œuvre à la défense des océans et des hommes qui en vivent) dans lequel cette décision s'inscrit : "Pêche durable 2025" !
À l'horizon de cette date, la flotte de pêche du groupe cessera progressivement la pêche profonde. Cela fait suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante du groupe, sensible aux enjeux environnementaux, mais aussi au succès (plus de 900 000 signatures) d'une pétition contre ce type de pêche lancée par Bloom en 2013-2014.

Une décision majeure
Claire Nouvian, présidente de l'association, estime que « sortir définitivement de la pêche profonde est une décision majeure pour Intermarché et les autres marques du groupe ». Elle y voit un ***« signe extrêmement positif pour la pêche en général ainsi que pour tous les autres secteurs de production »***.

La première décision d'Intermarché d'arrêter la pêche au chalut au-delà de 800 mètres, dès janvier 2015, avait influencé l'ensemble des négociations sur le règlement européen encadrant la pêche en eaux profondes et la France avait clairement soutenu cette position. Cette nouvelle annonce d'Intermarché peut insuffler l'ambition qui fait actuellement défaut aux négociations finales entre Conseil, Commission et Parlement à Bruxelles, le 25 avril prochain. Négociations qui, jusque-là, achoppaient sur des détails techniques concernant les eaux internationales.

Omar Mahdi, de la rédaction des 4 Saisons du jardin bio